

## Adjudications immobilières

7249922301 - VJ

**SCPA MALPEL & ASSOCIÉS**  
Avocats  
21, avenue Thiers - 77008 MELUN CEDEX  
Tél. 01 64 10 26 60

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**

**UN APPARTEMENT, CAVE ET PARKINGS**

**à MOISSY-CRAMAYEL (77550)**

**Visite le vendredi 7 mai 2021 de 11 h 00 à 12 h 00**

L'adjudication aura lieu le **jeudi 20 mai 2021 à 14 h 00**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général Leclerc à Melun (77000).

**A la requête de :**

**Le syndicat des copropriétaires de la résidence les Allées du Roi**, représenté par son syndic, la société JMB ÉTUDES, société à responsabilité limitée au capital de 59 226,10 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 329 556 690, dont le siège social est 61, rue Honoré-Daumier, 77000 La Rochette, agissant poursuites et diligences de son gérant domicilié de droit audit siège.

**Désignation :** sur la commune de **Moissy-Cramayel (77550), 540, rue de Lugny**, en l'espèce dans un ensemble immobilier cadastré section AI n° 19, pour une contenance de 1 ha, 2 ares et 97 centiares.

**Le lot 30 :** un studio dans le bâtiment D, modèle Médecins, 1er étage, comprenant une entrée, un séjour avec balcon, une cuisine, une salle d'eau avec WC, et les 144/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Le lot 24 :** une cave, dans le bâtiment C, et les 1/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Le lot 138 :** la jouissance d'un parking, et les 2/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Le lot 139 :** la jouissance d'un parking, et les 2/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Occupation :** les lieux sont occupés.

**Mise à prix : 3 000 euros (trois mille euros)**

**Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :**

- 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,
- 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.

**Frais :** les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

**S'adresser pour les renseignements :**

- au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).
- Pôle saisies immobilières : 01 64 10 26 60.
- courriel : [avocats@malpel-associes.com](mailto:avocats@malpel-associes.com)
- annonce sur internet : [www.licitor.com](http://www.licitor.com) et [www.malpel-avocats.fr](http://www.malpel-avocats.fr)
- pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

**Signé : Guillaume MÉAR, Avocat poursuivant.**

7249742501 - VJ

**SCPA MALPEL & ASSOCIÉS**  
Avocats  
21, avenue Thiers - 77008 MELUN CEDEX  
Tél. 01 64 10 26 60

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**

**UNE MAISON D'HABITATION**

**à OZOIR-LA-FERRIÈRE (77330)**

**Visite le vendredi 7 mai 2021 de 9 h 30 à 10 h 30**

L'adjudication aura lieu le **jeudi 20 mai 2021 à 14 h 00**, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général Leclerc à Melun (77000).

**A la requête de :**

La CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL D'OZOIR-LA-FERRIÈRE, société coopérative de crédit à capital variable dont le siège est situé 42, avenue du Général de Gaulle, 77330 Ozoir-La-Ferrière, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le n° 487 852 287, agissant poursuites et diligences de de son directeur général domicilié de droit audit siège.

**Désignation :** sur la commune de **Ozoir-la-Ferrière (77330), 10, avenue Le Nôtre**, en l'espèce un immeuble en copropriété constituant le lot n° 1, à savoir une maison d'habitation comprenant cinq pièces principales sur deux niveaux :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour double avec coin cuisine, un WC, un escalier d'accès à l'étage.
- Au premier étage : un dégagement, trois chambres, une salle d'eau, deux placards.
- Un abri couvert non fermé.
- Le droit à la jouissance privative d'un jardin.
- Un garage.

Et les 589/1 000èmes des parties communes de l'immeuble.

Le tout cadastré **section AN n° 80**, pour une contenance de 4 ares 57 centiares.

**Occupation :** les lieux sont loués.

**Mise à prix : 70 000 euros (soixante-dix mille euros)**

**Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :**

- 7 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,
- 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.

**Frais :** les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

**S'adresser pour les renseignements :**

- au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).
- Pôle saisies immobilières : 01 64 10 26 60.
- courriel : [avocats@malpel-associes.com](mailto:avocats@malpel-associes.com)
- annonce sur internet : [www.licitor.com](http://www.licitor.com) et [www.malpel-avocats.fr](http://www.malpel-avocats.fr)
- pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

**Signé : Guillaume MÉAR, Avocat poursuivant.**

7249681501 - VJ

**77**

**Vente aux Enchères Publiques sur Licitation, au Tribunal Judiciaire de MELUN (77), 2, Avenue du Général Leclerc à MELUN (77000)**

**LE JEUDI 20 MAI 2021 À 14 H 00**

**à BOISSISE-LE-ROI (77310)**

**4, allée des Charmes**

**UN PAVILLON**

Occupé.

**Mise à prix : 350 000 euros**

Pouvant être baissée du quart, du tiers puis de la moitié à défaut d'enchérisseur. (Consignation pour enchérir par chèque de banque : 35 000 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre).

**Rens :** le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au siège de la **SCP BOUJAZIS-SERRA-AYALA-BONLIEU**, 3, quai Foch à Melun (77000) - Tél. : 01 64 09 62 63 - [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

**VISITE LE LUNDI 10 MAI 2021 de 10 H 00 À 12 H 00**

## Avis administratifs

7249848701 - AA

**Commune de BRIE-COMTE-ROBERT**

**Permis d'aménager PA 077.053.20.0004 de la SEM de la Brie Française en vue de la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités «Le Haut des Prés»**

**2ÈME AVIS**

Par arrêté n° 2021-179 en date du 22 mars 2021, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis d'aménager PA 077.053.20.0004 de la Société d'Économie Mixte de la Brie Française en vue de la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités «Le Haut des Prés», rue Clément-Ader.

A cet effet, M. Joël CHAFFARD a été désigné par M. le Président du Tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie, 2, rue de Verdun du lundi 12 avril au mercredi 12 mai 2021 inclus. Le dossier sera consultable auprès du service urbanisme, (Hôtel de Ville, 2, rue de Verdun), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, ainsi que sur le site internet de la commune [www.briecomterober.fr](http://www.briecomterober.fr).

Chacun pourra en prendre connaissance et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête publique à disposition au service urbanisme, soit les adresser par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 2, rue de Verdun, 77170 Brie-Comte-Robert ou par mail à l'adresse [urbanisme@briecomterober.fr](mailto:urbanisme@briecomterober.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, au service urbanisme situé à l'Hôtel de Ville, 2, rue de Verdun, les :

- Lundi 12 avril 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Samedi 24 avril 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 12 mai 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**Le Maire,**  
**Jean LAVIOLETTE.**

7251547101 - AA



## Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 24 mars 2021, le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette délibération définit les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation avec la population.

Elle est affichée dans les mairies du territoire ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pendant un mois à compter du 12 avril 2021.

La délibération est tenue à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, ainsi que dans les mairies et à la sous-préfecture de Fontainebleau aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

7251258801 - AA

## Commune de MOISSY-CRAMAYEL

### Révision du Plan Local d'Urbanisme

### AVIS

Par délibération DEL 20-5 en date du 29 mars 2021, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur tout le territoire de la commune de Moissy-Cramayel et a également défini les modalités de la concertation avec le public.

Cette délibération est affichée en mairie pendant une durée d'un mois conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme.

7251381501 - AA

## Commune de VOISENON

### Création du Plan Local d'Urbanisme

## 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° 08/2021 du 7 avril 2021, le maire de Voisenon a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de création du Plan Local d'Urbanisme.

La création du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de remplacer l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) rendu caduc depuis le 1er janvier 2016 porté par la loi ALUR.

L'enquête se déroulera à la mairie de Voisenon, 8, rue des Écoles, du lundi 3 mai 2021 (9 h 00) au samedi 5 juin 2021 (12 h 00) inclus soit 34 jours consécutifs.

M. Michel CERISIER, désigné par le Tribunal administratif de Melun comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Voisenon aux jours et heures suivantes :

- Lundi 3 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 12 mai 2021, de 15 h 30 à 18 h 30,
- Mardi 18 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 2 juin 2021, de 14 h 30 à 17 h 30,
- Samedi 5 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier sera consultable :

- À la mairie de Voisenon aux heures et jours habituels d'ouverture au public,
- Sur le site Internet de la commune : <http://www.voisenon.fr>

Le public pourra présenter ses observations :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la mairie,
- Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : 8, rue des Écoles,
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@voisenon.fr](mailto:mairie@voisenon.fr)
- Sur le site Internet de la commune : <http://www.voisenon.fr> où toutes les observations seront consultables.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la commune.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

7251144401 - AA

## Installations classées pour la protection de l'environnement

### AVIS AU PUBLIC

Le dossier de demande d'enregistrement du SMETOM de la Vallée du Loing, déposé le 5 septembre 2019, complété les 17 mars 2020, 25 janvier 2021 et 16 mars 2021, relatif à un projet de création d'une déchèterie à Château-Landon sur un terrain de 15 000 m<sup>2</sup> situé chemin de Puiseaux (route départementale 7) à Château-Landon (77570), est tenu à la disposition du public du lundi 26 avril 2021 au lundi 24 mai 2021 inclus en mairie de Château-Landon.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Pendant toute la durée de la consultation du public, les observations et propositions peuvent être consignées :

- sur un registre ouvert en mairie de Château-Landon,
- par courrier, adressé à l'adresse suivante : DRIEE, Unité départementale de Seine-et-Marne, 14, rue de l'Aluminium, Savigny-le-Temple (77547).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par le SMETOM de la Vallée du Loing pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2021/DRIEE/UD77/046 du 31 mars 2021 portant mise à disposition du public du dossier déposé par le SMETOM de la Vallée du Loing, sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>

7251574501 - AA



## Approbation de la modification du PLU

### AVIS

Par délibération en date du 18 mars 2021, le conseil municipal de Moret-Loing-et-Orvanne a approuvé la modification des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne. Il peut également être consulté sur le site : <http://moret-loing-et-orvanne.fr/>

## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



Votre prochain marché est ici